

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 542<sup>e</sup> séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2012,  
à 12 h 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, M. Pierre Bourgouin, Mme Dianne Casoni, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Lyne Da Sylva, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, Mme Josée Dubois, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Marie Hatem, Mme Arlette Kolta, Mme Claude Mailhot, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Maria Rosaria Pandolfi, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Jean-Pierre Vaillancourt, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Nadège Alonso, M. Vincent Fournier Gosselin, M. Colin Jauffret, M. Philippe Lamontagne, Mme Mireille Mercier-Roy, M. Robert Martin, M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Mychel Pineault; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Paule Des Rivières, M. Mathieu Fillion, Mme Lisa-Marie Gervais, Mme Michèle Glémaud, Mme Suzanne Grenier, Mme Judith Picard, M. Jean Renaud, Mme Marysol Rouzier, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Renée Béland, M. Gérald Domon, Mme Aude Dufresne, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, M. Claude Marois, M. Langis Michaud, Mme Julie Messier, M. Maurice Tardif, M. Luc Valiquette, Mme France Varin; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Mascle; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professorale : M. Milton Campos, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Sylvie Cossette, M. Jean-Luc Senécal; une représentante du personnel enseignant : Mme Lisette Gagnon; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton  
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle  
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot  
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

---

AU-542-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/542<sup>e</sup>/890

AU-542-1

Les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/542<sup>e</sup>/890, sont les suivants et l'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Allocution annuelle du recteur
3. Période de questions sur l'allocution
4. Clôture de la séance

AU-542-2

ALLOCUTION ANNUELLE DU RECTEUR

AU-542-2

Le président des délibérations invite le recteur à s'adresser aux membres de l'Assemblée de même qu'à l'ensemble de la communauté. Il précise que les membres de la communauté qui auraient des questions ou des commentaires suite à la présentation pourront les communiquer au recteur par courriel à l'adresse [recteur@umontreal.ca](mailto:recteur@umontreal.ca). Les membres de l'Assemblée pourront poser leurs questions directement lors de la période de questions sur l'allocution qui suivra.

Le recteur présente sa déclaration annuelle à l'Assemblée universitaire à l'aide de diapositives électroniques. Une copie imprimée des diapositives est annexée au procès-verbal. L'enregistrement vidéo de la déclaration annuelle du recteur à l'Assemblée, de même que la présentation électronique sont accessibles en ligne sur le site de l'Université, à l'adresse <http://www.recteur.umontreal.ca/allocutions-discours/guy.breton/article/bilan-et-perspectives/>

AU-542-3

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ALLOCUTION

AU-542-3

Estimant que l'Université doit être un lieu d'échange et d'ouverture, M. Mychel Pineault demande au recteur pourquoi tous les membres de la communauté universitaire n'ont pas la possibilité de lui poser directement des questions dans le cadre de son allocution annuelle. Il fait également une remarque à l'effet que l'accès à la salle est contrôlé et qu'à son avis tous les observateurs ne pourront pas avoir accès à l'allocution du recteur, malgré l'assurance qui a été donnée à cet effet. Il demande au recteur si cette attitude fermée est la plus appropriée.

À l'invitation du recteur, le secrétaire général explique qu'il en a toujours été ainsi pour la période de questions. L'allocution du recteur est faite dans le cadre d'une séance de l'Assemblée universitaire et la période de questions, qui est limitée dans le temps, est réservée aux membres de l'Assemblée. Cependant, les membres de la communauté ont la possibilité d'acheminer leurs questions au recteur par courriel. En ce qui concerne l'accès à la salle, il explique qu'un certain nombre de places sont disponibles pour les observateurs, et que pour des raisons de sécurité on ne peut dépasser la capacité permise pour la salle.

En complément, M. Pineault déclare qu'il lui aurait semblé être de bon aloi de choisir une salle plus spacieuse pour permettre à plus de gens d'assister à l'allocution du recteur.

Référant au commentaire du recteur à l'effet que la communauté universitaire forme une grande famille, Mme Mireille Mercier-Roy revient sur les événements des 27 et 28 août et dit douter que le choix fait par l'administration de l'Université de faire venir la police sur le campus soit le reflet d'une décision prise en bon père de famille. En suite à ces événements, le congrès de la FAÉCUM a voté une motion pour demander la démission du recteur. Elle estime que cela témoigne bien du bris de confiance de la

communauté étudiante à l'égard de son leadership. Le recteur souhaite-t-il retrouver la confiance et le soutien de la communauté étudiante, et si oui que compte-t-il faire pour y parvenir?

Le recteur affirme que la réponse est clairement oui. Il rappelle qu'un rendez-vous était d'ailleurs prévu avec Mme Mercier-Roy, secrétaire générale de la FAÉCUM, avant même l'assemblée de la FAÉCUM, et que cela aurait été une bonne occasion pour recommencer à construire cette confiance qu'elle vient d'évoquer. Parlant de bris de confiance, il aurait préféré que les représentants de la FAÉCUM lui parlent directement plutôt que par journaux interposés. Le recteur reconnaît que la situation a été difficile, mais rappelle qu'il a la réputation d'être ouvert et il confirme qu'il sera au rendez-vous convenu avec la FAÉCUM.

En question complémentaire, Mme Mercier-Roy relève que la réponse du recteur portait davantage sur les moyens utilisés par la FAECUM pour interpeller le recteur, selon le mandat qu'elle a reçu de son congrès. Cependant sa question est à l'effet de savoir ce que le recteur envisage pour regagner la confiance de la communauté universitaire et quelles sont les pistes de solutions qu'il entrevoit. Elle convient que cela pourra être rediscuté lors de leur rencontre.

Le recteur réitère qu'il en rediscutera lors de la rencontre prévue avec la FAÉCUM et l'AGEEFEP. Tel qu'il l'a annoncé dans son allocution, il compte également rencontrer les étudiants globalement, indépendamment de cette rencontre avec les deux associations étudiantes. Il insiste par ailleurs sur le fait que ces échanges devront se faire dans le calme et le respect, tel qu'il l'avait réclamé au printemps dernier.

M. Hugues Cormier témoigne son appréciation au recteur pour la partie de sa présentation qui abordait la santé mentale, qui est un défi planétaire. Il exprime ses remerciements pour son ouverture d'esprit sur cette question ainsi que pour l'influence qu'il a eue auprès de nos collègues de HEC et de Polytechnique dans le projet de développer des interventions de promotion du bien-être et de promotion de la santé mentale sur le campus Montréal. Le recteur indique qu'il pourra revenir sur ce sujet dans le cadre de l'Assemblée régulière qui suivra, puisqu'il s'agit d'un commentaire qui déborde du cadre de son allocution.

M. Louis Dumont émet d'abord une suggestion à l'intention du Comité de l'ordre du jour pour qu'à l'avenir l'allocution du recteur puisse être présentée en dehors du cadre d'une assemblée, afin de la rendre plus conviviale et plus accessible. Il pense qu'il n'y a pas de danger à rencontrer les gens de la communauté même si des questions plus difficiles sont parfois posées. Cela contribuerait à diminuer le sentiment de frustration évoqué par les étudiants. Il demande ensuite au recteur s'il a de l'information concernant le nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, notamment quant à son rôle et ses prérogatives en matière d'enseignement supérieur. Est-ce qu'il est prévu de transférer tous les budgets du MELS concernant l'enseignement supérieur à ce nouveau ministère? Enfin, est-ce qu'il est prévu de transférer toutes les compétences et les fonctionnaires du MELS, incluant les domaines des lettres et des sciences humaines vers ce nouveau ministère responsable des sciences et la technologie?

En ce qui a trait au premier commentaire, le recteur déclare s'inscrire en faux contre cette critique à l'effet que son allocution n'est pas accessible. Elle est accessible à tous sur le web et un effort a même été fait pour qu'elle soit accessible en différé sur le site du Cabinet du recteur. Quant au choix de la salle, il croyait que la salle M-415 convenait pour l'occasion, d'autant plus qu'il a eu nombre de commentaires négatifs sur la salle K-500, concernant notamment l'acoustique. Ceci dit, la question de la salle sera portée à l'attention du Comité de l'ordre du jour. En ce qui concerne la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le recteur indique que tout ce qui touche à l'enseignement postsecondaire, incluant les collèges, est maintenant déplacé vers ce nouveau ministère. Y est ajouté la mission recherche qui était auparavant au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Les fonds subventionnaires des domaines des sciences humaines et des sciences de la vie relèvent donc maintenant du nouveau ministère. Des transferts de fonctionnaires, dont les experts du système universitaire, sont à prévoir. À cet égard, il fait part des commentaires qu'il a faits au ministre Pierre Duchesne à l'effet que le ministère est assez peu doté, précisant que cela n'est pas une critique qualitative, mais quantitative car il y a peu de personnels affectés aux études supérieures. Ceci étant dit, c'est une vaste opération et tout n'est pas encore déterminé. Je suis confiant dit-il, qu'on n'y sera pas perdant si on joue bien nos cartes.

Mme Arlette Koltas se fait la porte-parole de plusieurs collègues pour exprimer un sentiment de déception à l'égard de deux grands projets évoqués par le recteur. L'implantation de Synchro a soulevé énormément de frustration, mais ce qui est plus grave, voire inadmissible, c'est que des employés ne reçoivent pas leur chèque de paie. Afin de pouvoir donner une réponse à ses collègues, elle aimerait savoir quand ce problème sera réglé. La deuxième déception importante concerne le terrain Vincent-d'Indy, on avait cru comprendre qu'il y aurait eu une grande piste d'athlétisme autour de ce terrain, or apparemment il semble ne plus en être question.

Concernant le terrain Vincent-d'Indy, le recteur confirme que le projet initial incluait une piste d'athlétisme autour du terrain. S'agissant d'un dossier mené en interaction avec la Ville de Montréal, l'arrondissement et le service des eaux, du fait que ce terrain est situé sur une citerne d'eau potable, plusieurs difficultés sont survenues entraînant des délais et surtout l'épuisement du budget. Cependant, étant un homme optimiste, le recteur se dit confiant de réaliser ce projet plus tard. Sur le dossier des paies, en l'absence de Mme Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et à la planification, responsable de ce dossier, le recteur dirige la question vers M. Éric Filteau ou Mme Anne-Marie Boisvert.

En réponse à M. Filteau qui demande s'il convient qu'il intervienne sur ce sujet dans le cadre de la période de questions consacrée à l'allocution du recteur, le président des délibérations répond que le temps le permet.

M. Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, convient qu'il s'agit d'une situation regrettable pour les personnes affectées. Tel qu'il l'a mentionné lors de la séance de septembre dernier, cette situation touche un certain nombre d'employés parmi les chargés de cours et les gens payés à l'heure. Bien que cela ne représente qu'un petit volume, soit environ 200 cas sur 8000 paies produites par l'Université, il s'agit tout de même de 200 cas de trop. Il assure que tous les efforts sont mis pour résoudre ces problèmes et trouver des solutions. Il indique que l'implantation d'un système de cette ampleur est fort complexe et qu'un grand nombre d'employés de la Direction des ressources humaines et de la Direction des finances y ont travaillé très fort. Quelques problèmes reliés aux vacances ont été réglés, mais des problèmes particuliers qui touchent certains groupes subsistent. Cependant, il assure que tous les efforts sont faits pour régler cette situation dans les meilleurs délais, incluant l'émission manuelle de chèques.

Le troisième volet de la question de Mme Koltas concerne l'internationalisation. Elle se dit étonnée des chiffres présentés par le recteur vu ses démarches récentes, ainsi que celles de ses collègues, pour faire venir un étudiant étranger à l'Université. Elle déclare avoir eu de la difficulté à savoir à qui s'adresser à ce sujet et à avoir des réponses claires quant aux démarches à faire. Elle estime qu'il faudrait qu'il y ait un effort concerté ou une politique universitaire avec une ligne de conduite claire pour l'accueil des étudiants internationaux et des professeurs invités. Elle rapporte deux cas récents de professeurs étrangers accueillis chez nous dans la catastrophe parce ce qu'il n'y a rien en place pour les accueillir, cela est déplorable conclut-elle.

À une demande de précision du recteur à propos des embûches administratives, Mme Koltas confirme qu'il manque une procédure à suivre pour faciliter l'intégration de ces personnes. On a l'impression d'aller à tout hasard, de ramasser de l'information à droite et à gauche, dit-elle.

À l'invitation du recteur, la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David, indique qu'une planification stratégique internationale est en préparation et devrait être annoncée cet automne. Elle dit avoir vu ce matin même un ensemble des renseignements qui sont donnés, dans le cadre du Service du recrutement et des admissions, aux étudiants internationaux et aux étudiants qui arrivent à l'Université. Elle convient qu'il faudra examiner le détail de la question soulevée qui est complexe du fait, entre autres, du grand nombre d'intervenants impliqués — notamment la maison internationale, le Bureau des étudiants internationaux, la Direction des relations internationales, la FESP — et des statuts d'étudiants variés — au doctorat, à la maîtrise, en cotutelle, étudiants français, étudiants exonérés ou non, etc. Comme la question est générale, il lui est difficile d'y répondre précisément, mais elle en prend note et ajoute que d'excellents services sont offerts à la maison internationale et au Bureau des étudiants internationaux. Enfin, elle remercie Mme Koltas d'avoir soulevé cette question sur les étudiants internationaux qui témoigne de l'intérêt de plusieurs à cet égard à l'Université

M. Jean Portugais annonce qu'il désire poser deux questions, la première sur les journées des 27 et 28 août, et une deuxième sur le financement de la recherche. Revenant sur les journées des 27 et 28 août, M. Portugais mentionne que vendredi dernier, le conseil syndical du SGPUM a unanimement condamné tout recours aux forces policières ainsi qu'aux gardiens privés dans notre environnement universitaire, qui a pour effet de contrevenir à l'exercice des libertés fondamentales des membres de la communauté universitaire. Cette résolution a été adoptée par 44 professeurs présents, provenant de l'ensemble des départements. Puis il relève trois éléments invoqués par le recteur dans son allocution, à savoir que les étudiants en étaient venus aux poings, que c'était une obligation légale de la direction, et que c'eût été irresponsable de ne pas recourir à la police. Or il a été informé que des directeurs de départements et des doyens étaient déjà avisés, dès les journées des 22 et 23 août, qu'il y aurait des interventions policières. Il lui apparaît donc évident que, cinq jours avant, personne ne pouvait être au courant que des étudiants en étaient venus aux poings puisque ces événements n'avaient pas eu lieu. Il demande au recteur s'il peut indiquer quel a été le motif pour invoquer le recours à la police et en particulier le recours à l'escouade tactique pour les journées des 27 et 28 août.

Le recteur considère qu'il n'était pas répréhensible dans le contexte du mois d'août, d'avoir informé les forces policières des inquiétudes de la direction, afin qu'ils puissent être disponibles en cas de besoin. Évoquant les événements déplorables survenus le 12 avril dernier, où des centaines de personnes ont tenté d'enfoncer la porte du rectorat derrière laquelle se trouvaient des employés, il rappelle que la direction avait demandé l'aide de la police, qui étant arrivée en petit nombre n'a pas pu empêcher le saccage, lequel s'est même étendu jusque dans l'amphithéâtre K-500. En conséquence, la direction s'est avisée qu'il valait mieux prévenir que guérir et lors de la rentrée du mois d'août, elle a convenu avec le SPVM de la présence des forces policières dans l'environnement, et non à l'intérieur des pavillons, et elle en a informé les doyens. Il porte à la considération de M. Portugais qu'en raison de ces événements certaines personnes ont vécu des traumatismes, d'autres ont été intimidées, et que certaines vivent encore des séquelles post-traumatiques. Le recteur évoque ensuite une conversation qu'il a eue avec M. Portugais le 28 août concernant l'autorisation de lever les cours dans un contexte de perturbations.

M. Portugais intervient pour demander à ce que le recteur réponde à sa question et non pas pour évoquer une conversation.

Le recteur indique que c'est sa réponse à la question, et il poursuit en rappelant qu'à ce moment M. Portugais lui avait donné son accord pour que les forces policières soient appelées à intervenir dans le cas où des gens s'introduiraient dans le local du SPGUM pour l'intimider. Le recteur réagit ensuite à un article de M. Portugais paru dans les journaux de la fin de semaine, qui affirmait que l'intervention policière faite par l'Université aurait été légitime s'il y avait eu une émeute. J'étais sur place, je le confirme, dit M. Portugais. Puis il questionne M. Portugais sur ses compétences en matière de sécurité, et lui demande comment il peut affirmer une telle chose.

Le président des délibérations rappelle que les membres doivent éviter d'exprimer des commentaires sur les compétences personnelles des gens.

Le recteur explique que l'Université dispose d'agents de sécurité qui sont des experts en ce domaine. Le 28 août, ces agents ont signalé à la direction que la sécurité des personnes était en cause et que la sécurité interne ne pouvait plus continuer à assurer la sécurité. La direction a considéré cet avis et a demandé l'intervention de la police. Il réitère qu'une telle situation est regrettable pour tout le monde et qu'il aurait préféré que cela n'arrive pas. Cela dit, il y a moyen de manifester à l'UdeM, à preuve le 1<sup>er</sup> octobre il y a eu des manifestations, mais il n'y a pas eu de casse ni de dérapages, et la police n'a pas été appelée.

La deuxième question de M. Portugais concerne le financement de la recherche. Il porte à l'attention du recteur une situation problématique concernant une centaine de professeurs sous octroi à la Faculté de médecine qui soumettent habituellement des demandes de subventions. Au cours de l'été, on a demandé à ces professeurs sous octroi d'être soumis à des conditions pour l'envoi de demandes de subvention au CRSNG, notamment d'avoir un statut de professeur sous octroi pour une période d'au moins trois ans et de détenir une bourse salariale externe pour au moins trois ans. Selon M. Portugais, ces conditions n'avaient jamais été interprétées de cette façon par la direction au cours des nombreuses années précédentes pour ce programme du CRSNG. Il indique que le SGPUM a dû faire beaucoup d'interventions sur ce dossier. Il se dit heureux du commentaire fait par le recteur dans son allocution à l'effet d'encourager les

professeurs à soumettre des demandes de subvention, mais le questionne sur une telle directive qui a pour effet d'empêcher les professeurs sous octroi, dont le statut est précaire, de présenter des demandes de subvention, et ce faisant, de mettre leur carrière et leur lien d'emploi en danger de façon très sérieuse. Il s'agit de professeurs de très haut niveau, détenteurs d'un, voire de deux postdoctorats pour la plupart, qui entrent donc à l'Université à un âge avancé et qui sont soumis à des conditions de précarité importantes. Affirmant que l'Université prend des moyens pour empêcher que certains des membres du corps professoral fassent certaines demandes de subventions, il demande au recteur d'indiquer ce qu'il compte faire pour leur faciliter la vie.

Le recteur répond qu'il va d'abord en discuter avec la doyenne de la Faculté de médecine ainsi qu'avec la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, pour voir de quoi il en retourne et qu'il avisera ensuite.

M. Samir Saul remercie le recteur pour son allocution qui fait le tour de divers problèmes et questions concernant la situation à l'Université de Montréal. Il souligne notamment qu'il a évoqué avec beaucoup d'à propos la question du sous-financement qui sera un des grands débats au Québec pour les prochains mois. À ce propos, sans entrer dans le débat lui-même, il dit avoir lu dans les journaux une déclaration du ministre qui l'a laissé pantois. Le ministre Pierre Duchesne aurait dit qu'il n'y a pas de sous-financement des universités. Il observe que si le nouveau ministre a déjà une idée aussi erronée de la situation, il serait peut-être opportun que soit la CRÉPUQ, soit le recteur l'appelle rapidement pour lui dire que ce point de vue est assez étranger au milieu universitaire, et qu'il devrait revoir son dossier avant de tenir de tels propos, qui lui paraissent presque irresponsables pour un ministre à propos d'un sujet aussi grave pour nos institutions.

Le recteur qui comptait aborder ce sujet ultérieurement, mentionne qu'il a rencontré le ministre à trois reprises depuis sa nomination, dont vendredi dernier dans le cadre d'un déplacement de l'exécutif de la CREPUQ, dont il est le premier vice-président. À cette occasion, l'exécutif de la CREPUQ a remis au ministre un recueil de toutes les études, incluant celles du ministère de l'Éducation, qui démontrent le sous-financement du système postsecondaire québécois. Cependant, entre les évidences et la conviction politique il y a parfois un long chemin sinueux sur lequel nous devons être actifs, dit-il. Les représentations ont déjà été faites et le recteur convient qu'il y a un enjeu à cet égard. L'approche qu'il prône est d'avoir une vision de ce qu'on veut pour le Québec. Cette vision doit s'arrimer aux meilleures pratiques qui existent sur la planète. Il termine en affirmant que cette déclaration du ministre l'a également déconcerté.

M. Laurence Mc Falls s'excuse de revenir sur les journées du 27 et 28 août, et sans vouloir revenir sur les faits, il dit constater qu'il y a des divisions d'opinions quant aux suites de ces journées là et quant aux justifications des interventions policières. Le recteur serait-il prêt à ce qu'il y ait une commission d'enquête pour que ce genre d'incident qui divise la communauté ne se reproduise plus.

En réponse au recteur qui lui demande ce qu'il entend par commission d'enquête, M. Mc Falls explique qu'il pense à une commission qui ferait la lumière sur la suite des décisions prises, par exemple celle de faire appel à l'escouade anti émeute, sans avoir procédé à l'évacuation de l'immeuble où il y aurait supposément eu une émeute. Il y a une série de faits dit-il, qui laissent entrevoir des contradictions au sein des décisions qui ont été prises par l'administration et il y aurait lieu de faire la lumière sur la suite des événements dans l'intérêt de ne pas reproduire ce genre de situation.

Le recteur répond qu'il souhaite bien qu'on ne reproduise pas cela. Rappelant la tuerie survenue à l'École Polytechnique en 1989, le recteur lui demande s'il suppose que quoiqu'il advienne on ne devrait jamais faire venir la police.

M. Mc Falls précise que sa demande est à l'effet d'avoir une politique claire pour que personne ne puisse dire par la suite que l'administration a agi trop vite, ou par intérêt politique ou autre.

Le recteur s'étonne de ce commentaire concernant un intérêt politique. Il dit ne pas voir ce qu'il a à gagner à faire venir la police. M. Mc Falls observe que la rentrée du mois d'août s'est déroulée dans le contexte des élections provinciales. Le recteur conclut en indiquant que l'on pourra reparler de ce sujet dans le cadre des séances régulières de l'Assemblée, ajoutant qu'il ne se défile jamais.

Le président des délibérations signale que le temps alloué à la période de questions est écoulé et il invite l'Assemblée à mettre fin à la séance extraordinaire, et à procéder à sa séance régulière.

AU-542-4

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-542-4

La séance est levée à 13 h 50.

Adopté tel que modifié le 12 novembre 2012 – Délibération AU-544-2.1

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot